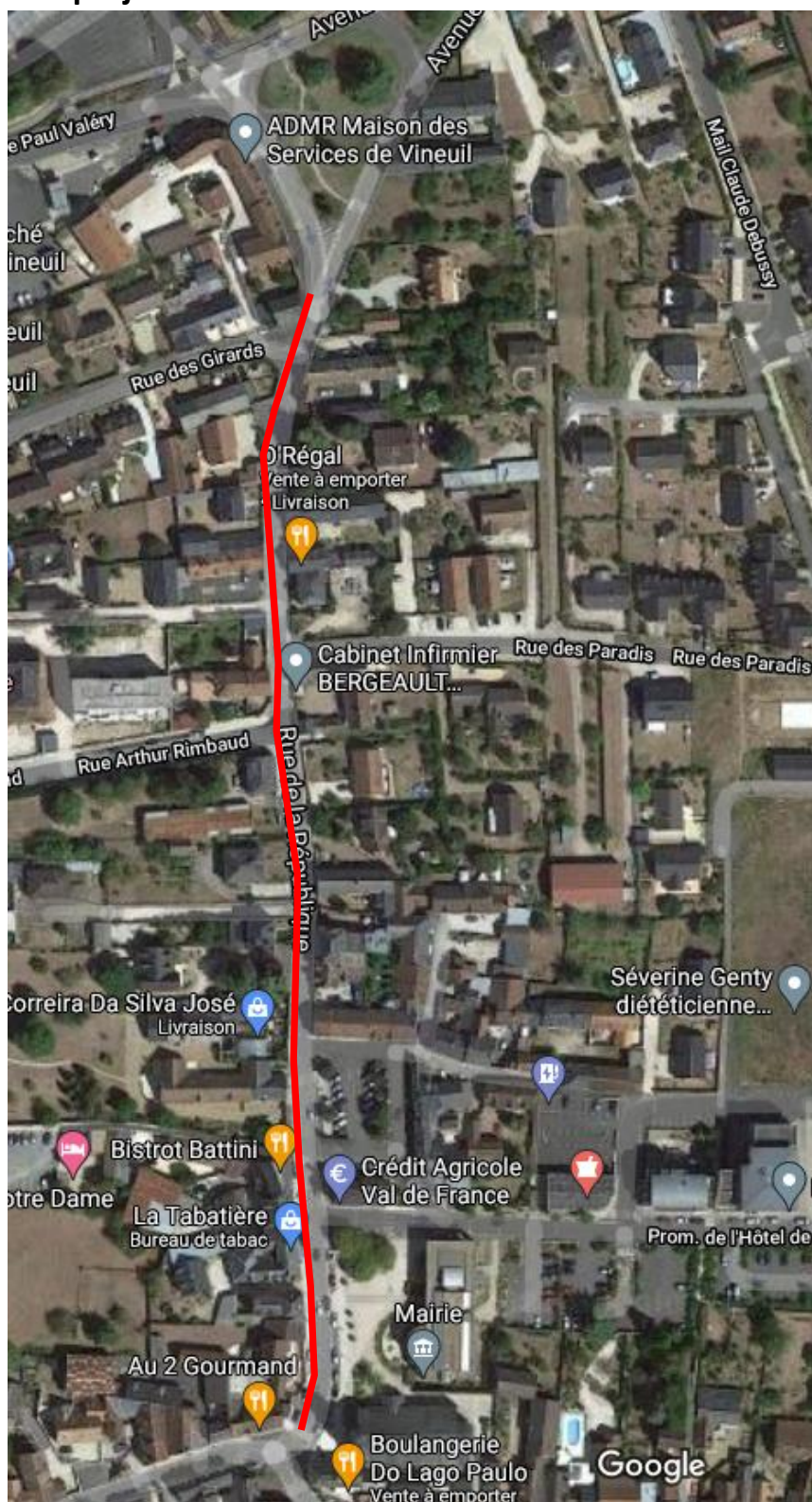


Réaménagement de la rue de la République

Emprise du projet 450 mètres linéaires



Etat des lieux

La rue de la République constitue la principale voie d'accès au centre bourg et la liaison entre l'axe avenue du Général de Gaulle /Avenue des Tailles et vallée du Cosson (rue du Tertre pour accès depuis le sud Cosson et Grande Rue pour partie nord Cosson).

La rue de la République dessert une trentaine d'habitations sur sa partie Nord. Les commerces du centre-ville se concentrent sur la partie Sud de la rue à proximité immédiate de la mairie et de l'église.

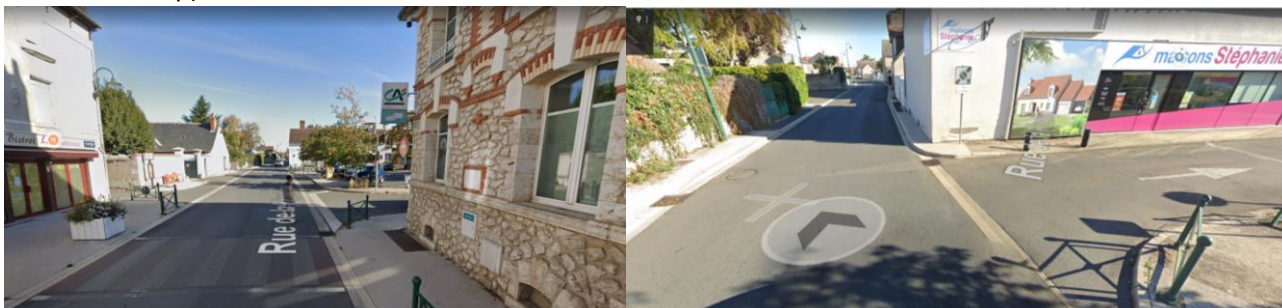
La vitesse est limitée à 30 km/h sur la première partie de la rue. Le plateau surélevé du carrefour de la rue des Paradis marque l'entrée dans la zone 30 qui se prolonge ensuite devant les commerces et jusqu'en bas de la rue du Tertre et sur la Grande Rue.

La rue comporte 6 intersections :

- Carrefour avec la Promenade de l'Hôtel de Ville qui longe la place de la mairie avec régime de priorité à droite



- L'Entrée et la sortie du parking place du 11 novembre se fait en sens unique (sortie marquée par un stop)



- Carrefour avec la Rue des Paradis (en sens unique) qui débouche au milieu de la rue de la République et qui constitue une sortie de la ZAC des Paradis avec un stop et un miroir



- Carrefour avec la Rue Arthur Rimbaud qui amène à l'avenue du Général de Gaulle avec régime de priorité à droite



- Carrefour avec l'impasse des Girards : voie en impasse résidentielle avec un stop



Transports en commun

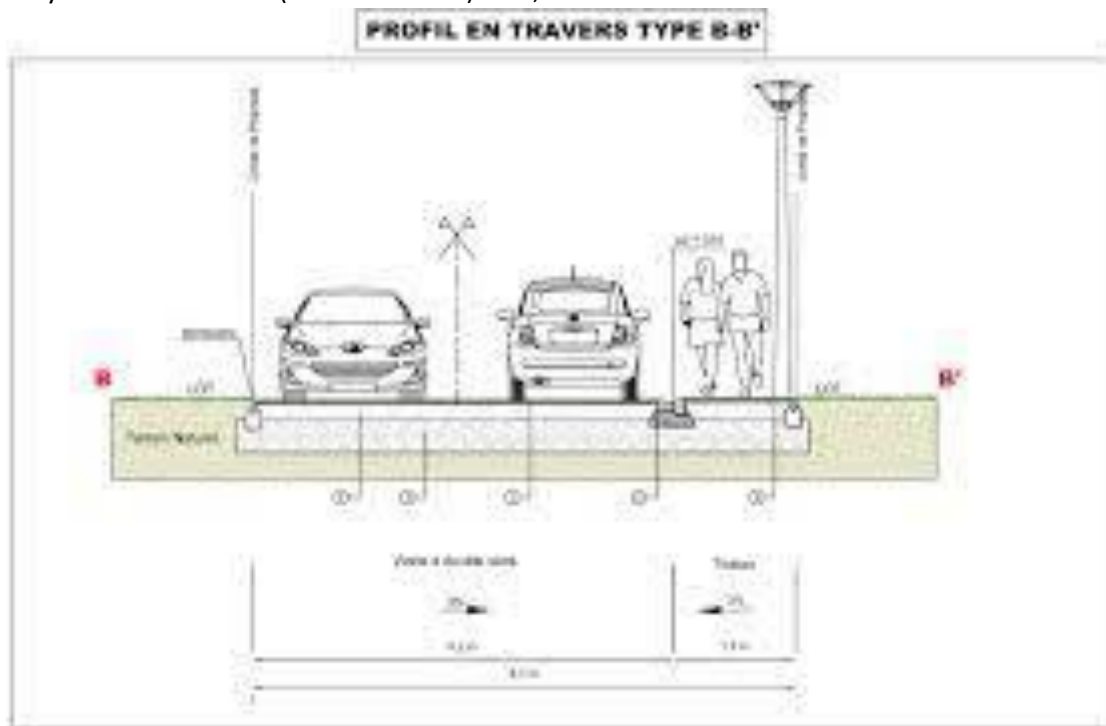
On note la présence de 2 arrêts de bus, un dans chaque sens de circulation situé au droit de la place du 11 novembre, les deux arrêts sont matérialisés hors voie ce qui permet à la circulation de ne pas être impactée. Seul l'arrêt côté place du 11 Novembre est équipé d'un abri-bus et de mobilier permettant de s'asseoir, aucun des deux arrêts n'est équipé de bordure quai bus et d'éléments d'assistance (Bande d'Aide à l'Orientation, dalles podotactiles...) permettant l'accès à tous voyageurs

La fréquence des bus est établie à 40 passages par jour sur l'amplitude horaire 7h/20h.



Géométrie de la rue

La voie est relativement linéaire et dispose d'une emprise (entre limites de propriété) allant ponctuellement de 6.5 m à 10m avec une moyenne à 7m. La circulation de la rue est établie en double sens pour une largeur moyenne de chaussée (entre fils d'eau) de 5,50m.



Le profil en travers de la voirie est classique avec un écoulement latéral des eaux pluviales. La chaussée est bordée de part et d'autre par des trottoirs dont la largeur est variable et non conforme aux normes PMR (Cf ANNEXE relevé des non conformités des cheminements piétons).



Trafic routier

Le trafic de la rue a fait l'objet de plusieurs comptages permettant d'établir une moyenne de **1583 véhicules/jour toutes classes confondues**.

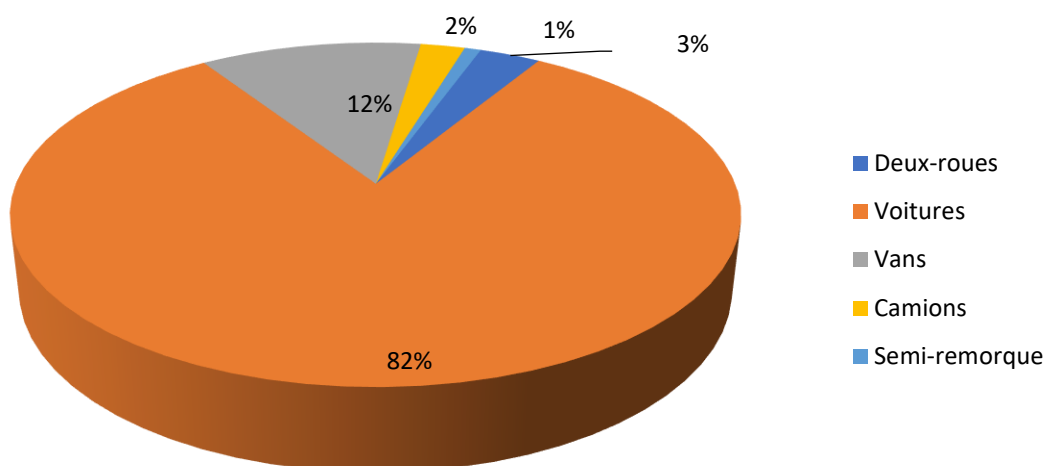
La rue de la République reçoit un trafic routier classé en **T3**, classement défini par le nombre de trafic journalier des véhicules poids lourds (plus de 3.5t) par sens de circulation (moyenne de 50.8/jour).

Ce flux impose donc une structure de voie comportant des éléments permettant d'assurer sa pérennité (grave bitume, enrobé à modules élevés, essai de compactage des couches de fonds de forme...).

Les carottages et essais de portance réalisés en 2019 indiquent que les éléments de structure de la voie ne sont pas adaptés au trafic. Les travaux devront prévoir la reprise de la structure de la chaussée.

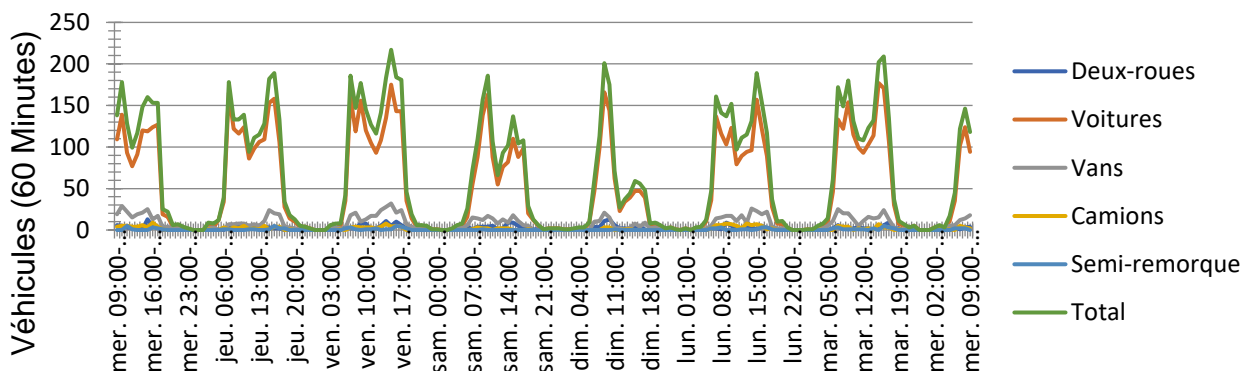
Diagramme de distribution des véhicules par classe en %

Distribution des véhicules

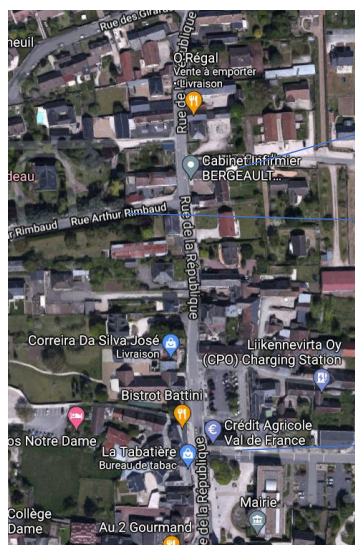


Graphique séquentiel des véhicules

Séquence Nombre de véhicules



Distribution des véhicules sur les voies adjacentes.



Rue des paradis 413 véh/jrs

Rue Arthur Rimbaud 568 véh/jrs

Promenade de l'hôtel de ville 329 véh/jrs

Historique des travaux sur les 10 dernières années

Si la rue de la République est une voie historique de la commune, elle a néanmoins fait l'objet de différents travaux d'aménagement :

- Création d'un plateau surélevé au carrefour avec la rue des Paradis en 2013
- Etude de mise en accessibilité des trottoirs menée en 2019 (possibilité de mise en conformité du trottoir côté impair) et essais de portance en 2019.
- Enfouissement des réseaux aériens réalisé en 2020 avec le SIDELC.
- Diagnostic des réseaux de pluvial et d'assainissement pour identifier les travaux à réaliser à l'occasion des travaux de réfection de la rue
- Mise en conformité en 2020 par le Syndicat d'eau des branchements d'eau potable qui le nécessitaient

Stationnement

Le tronçon entre l'avenue des Tailles et la place du 11 Novembre est dépourvu de stationnement.

Ce dernier est ensuite organisé longitudinalement avec un total de 16 places de part et d'autre de la voie avec un régime de zone bleue limitant le stationnement à 20 minutes du lundi au samedi de 9h à 19h.

Le stationnement dans le centre bourg comprend 149 emplacements qui se répartissent de la manière suivante :

- 29 emplacements place du 11 Novembre
- 13 emplacements en zone bleue Parking promenade de l'hôtel de ville
- 38 emplacements Parking promenade de l'hôtel de ville
- 18 emplacements longitudinaux promenade de l'hôtel de ville
- 30 emplacements Parking Place Jacques Tati
- 21 emplacements Parking Gaspard Imbert (dont 2 emplacements réservés aux bornes de recharges pour véhicules électriques)

Données sécuritaires

- Accidentologie

En s'appuyant sur les chiffres communiqués par la police municipale, les données indiquent que depuis 2017 (plus ancienne date de relevé), seul un accident corporel a été relevé sur la année 2017.

- Vitesse

La rue de la République est limitée sur 80 % de son emprise à 30 km/h (limitation à 30 puis zone 30 à partir de la rue A . Rimbault).

Les comptages indiquent que 29.7 % des véhicules sont en excès de vitesse (au dessus de 35km/h).

	Deux-roues	Voitures	Vans	Camions	Semi-remorque	Total
<= 15 km/h	15.64	0.46	0.15	1.15	1.04	0.93
16-20 km/h	18.99	1.84	0.93	3.46	2.08	2.32
21-25 km/h	14.25	7.97	8.79	15.00	23.96	8.57
26-30 km/h	15.92	23.43	25.13	33.46	43.75	23.80
31-35 km/h	10.89	35.30	32.92	28.08	25.00	33.98
36-40 km/h	12.29	21.50	20.59	12.31	4.17	20.73
41-45 km/h	5.31	6.97	8.25	5.38	0.00	6.97
46-50 km/h	3.63	1.73	2.70	1.15	0.00	1.87
> 50 km/h	3.07	0.80	0.54	0.00	0.00	0.82
Total	3.21	81.96	11.64	2.33	0.86	100.00

Éléments contextuels

Contraintes et problématiques	Éléments de contexte favorables
Inaccessibilité de la rue aux PMR	Trafic routier indispensable à la fréquentation et vitalité des commerces du centre-ville
Sortie piétonne depuis la rue des Paradis non aménagée	Fluidité de circulation des véhicules légers entrant/sortant du bourg
Giration rue Arthur Rimbault vers centre-ville difficile (déport sur voie inverse)	Bonne accessibilité des riverains
30 % de véhicule en excès de vitesse.	
Stationnement non autorisé au droit du kebab	Fluidité de circulation des bus (croisement)
Emprise du domaine public restreinte par le front bâti de part et d'autre du bâtiment.	Possibilité de desserte du centre-ville par des chemins connexes en sites propre
Unique voie d'accès au centre bourg et aux commerces	peu d'accidents
Régime de priorité à droite peu respecté (rue A. Rimbaud et promenade de l'hôtel de ville)	
Absence de signalisation des itinéraires "bis" en site propre	
Flux de véhicules importants (mouvements pendulaires)	

Scénarii d'aménagement

La configuration de la rue et la multiplicité des utilisateurs de l'espace public limitent les possibilités d'aménagement. Deux approches différentes (mais complémentaires sur certains aspects) sont possibles :

Segmenter l'espace public et attribuer à chacun des utilisateurs un espace dédié.

Dans le cas de la Rue de la République, cette approche implique d'exclure un utilisateur de l'espace : suppression d'un sens de circulation (véhicules légers, bus) ou de reporter certains usages sur des itinéraires plus appropriés (cheminements en site propre pour les cyclistes).

Mettre en commun l'espace public avec une appropriation conjointe de l'espace.

Cette approche implique des aménagements qui restreignent l'usage de l'espace par certains types d'utilisateurs pour permettre la cohabitation : réduction de vitesse, priorité, marquage spécifique...

Les usagers de la rue de la République n'évoluent pas sur les mêmes emprises. Le tableau ci-après reprend les emprises actuellement utilisées par chaque classe d'usagers et rappelle les valeurs minimales acceptables permettant une circulation en sécurité et sans conflit pour chacun des usagers.

Usagers actuels	Fréquentation /jour	Emprise actuelle en ml	Emprise minimale en ml
VL	1530	2.75	2.4
PL plus de 3t5 et bus	55	2.75	2.6
Cyclistes sur chaussée	Pas de comptage évalué 30	Partage de la chaussée	Piste unidirectionnel 1.25
Piétons	Pas de comptage évalué 50	Trottoir entre 0.8 et 1.2	1
PMR	Pas de comptage		1.4

Dans le cadre de la réflexion menée sur la mise en place d'un schéma directeur des déplacements doux à l'échelle de la commune, le centre-ville constitue un point important d'activité et de vie. La volonté politique de réaménagement de la rue de la République doit intégrer les réflexions émergentes dans ce domaine. Ainsi, 3 orientations ont été proposées pour servir de base à la concertation :

Scénario 1 :

- Institution d'une zone 30 sur la rue de la République avec un marquage renforcé dans l'espace limité à 30 pour apaiser la circulation et favoriser les modes de déplacements doux.
- Création d'un cheminement piéton sécurisé côté impair de la rue.
- Création de cheminements parallèles en site propre pour accéder au centre bourg.

Scénario 2 :

- Extension de la zone 30 sur l'échelle du centre-ville avec marquage renforcé sur chaque entrée de zone 30
- Création d'un cheminement piéton sécurisé côté impair de la rue
- Création de cheminements parallèles en site propre pour accéder au centre bourg

Scénario 3 :

- Mise en place d'un sens unique pour les véhicules légers et les bus sur la rue de la République (et par voie de conséquence sur les rues du Tertre et des 4 Vents) permettant ainsi de libérer des espaces dédiés pour les piétons et un pour les cyclistes.

L'objectif n'est pas d'arrêter le détail du futur aménagement de la rue de la République mais de définir les grands principes qui guideront l'organisation de l'espace public.